Paris Normandie 9 déc. 2020

La paroisse se mobilise pour Yvonne

Bihorel. En France, depuis six ans, cette Ivoirienne, mère de deux enfants, vient de recevoir une obligation de quitter le territoire. Ses soutiens multiplient les démarches.

Depuis 2015, des membres de la paroisse Sainte-Marie-des-Nations de Bihorel et des Hauts de Rouen accueillent chez eux des personnes étrangères en mal de logement. C'est ce qu'ont fait en 2016 les époux Lecouffe. Pendant plusieurs semaines, ils ont hébergé Yvonne Kouamé, une Ivoirienne, et ses deux filles. Celle-ci occupe désormais à Darnétal un appartement de l'Œuvre normande des mères (ONM), dont elle paye une partie du loyer. Mais, après avoir demandé la régularisation de sa situation à la préfecture, elle vient de se voir signifier l'obligation de quitter le territoire français.

Véronique Lecouffe, Yvonne Kouamé, Jean-Pierre Hauchard et Bernard Lecouffe. (Photo PN)

« Parfaitement intégrée »

Bernard et Véronique Lecouffe, qui l'emploient maintenant comme femme de ménage, ne comprennent pas cette décision. *« Yvonne travaille chez plusieurs personnes, notamment comme aide à domicile,* expliquent-ils. *Elle subvient à ses besoins et est parfaitement intégrée. Elle a fourni plusieurs documents le démontrant. »*

Jean-Pierre Hauchard, coordinateur du dispositif « hébergement solidaire » de la paroisse, soutient Yvonne Kouamé dans ses démarches. *« Elle a fait sa demande en février 2019,* relate-t-il. *Elle a reçu une réponse négative un an et demi plus tard, en novembre. »*

Cette femme ivoirienne a quitté son pays en 2000, en espérant avoir une vie meilleure en Europe. Elle a vécu avec le père de ses filles à Palerme, en Italie, pendant quatorze ans. À la séparation du couple, elle a rejoint la France légalement après avoir bénéficié d'un permis de séjour en Italie.

Ses fidèles soutiens de la paroisse et l'assistante sociale de l'ONM ont donc contacté Cécile Madeline, avocate coutumière de la défense des personnes s'étant vues signifier une obligation de quitter le territoire. Me Madeline devrait contester cette décision de la préfecture auprès du tribunal administratif de Rouen. Une période d'incertitude s'est ouverte pour Yvonne Kouamé et ses deux filles, scolarisées dans une école et un collège de Darnétal.

La paroisse poursuit, quant à elle, son dispositif d'hébergement qui se veut temporaire et est très sollicité. Son curé, François-Xavier Henry, accueille même actuellement au presbytère un migrant.

INFOS PRATIQUES

Contact : Jean-Pierre Hauchard, coordinateur de l'hébergement solidaire de la paroisse, au 06 22 09 47 86.